


Lorsque des terrains de moins de 25 ha sont enclavés en totalité ou en majeure partie (entourés sur plus de la moitié de leur périmètre par le terrain voisin) dans des terrains réservés, le propriétaire du fonds réservé le plus étendu a la priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés.
La demande est adressée à la mairie dans les 10 jours de la publication de l'affectation du produit de la location de la chasse, en même temps que la déclaration de réserve.

 enclave du lot communal à intégrer dans le lot réservé.

 limite du lot réservé

 limite du lot communal

